
**CONTRAT REGIONAL UNIQUE AVEC LE TERRITOIRE
PETR PAYS DU VAL D'ADOUR
2015-2017/2020**

ANNEXE 1 : LES FICHES ACTIONS



Fiche Mesure 1 : Structurer l'économie touristique

Référence à l'axe stratégique de développement du territoire
Agir pour le développement économique et l'emploi

Articulation avec les programmes de développement territoriaux

SCOT, Agenda 21, LEADER

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

Dans le contexte auquel le Pays du Val d'Adour doit faire face (secteur agricole en mutation, fragilité de l'industrie agro-alimentaire..), l'enjeu est d'adapter le tissu économique aux futurs potentiels de croissance et de chercher de nouveaux ressorts au dynamisme économique. Il est donc primordial pour le Pays de soutenir l'émergence et la structuration de nouvelles filières économiques.

Le tourisme, vecteur du maintien, de la création d'emplois non délocalisables et du développement, représente un potentiel non négligeable.

Au sein du Val d'Adour, Marciac est la locomotive touristique, son offre culturelle reste exceptionnelle pour une commune de cette taille (1240 habitants).

Au-delà de Marciac, l'offre touristique dans le Val d'Adour est moins évidente et souffre d'un manque de visibilité et de lisibilité.

Le Pays a initié une démarche quant au développement de l'économie touristique, s'appuyant notamment sur une série de formations. Elles ont permis de définir collectivement les éléments patrimoniaux à valoriser à l'échelle du Pays : l'Adour, les vignobles, la musique et les pratiques festives. Ces conclusions ont amené le Pays à formaliser une stratégie spécifique sur la structuration de l'économie touristique.

Afin de structurer l'économie touristique locale, il sera avant tout nécessaire de s'appuyer sur un engagement collectif de l'ensemble des EPCI composant le territoire afin d'accompagner la mutualisation des moyens ceci afin de parvenir à la création d'un Office de Tourisme de Pays.

Sur cette base, il s'agira de concevoir des produits touristiques valorisant les thématiques retenues par le territoire : vignes et vins / eau / cultures et traditions festives. La conception de ces produits devra s'attacher à valoriser les spécificités de chaque office de tourisme tout en veillant à un travail collectif et mutualisé.

➤ Objectifs stratégiques

- Augmentation des flux touristiques et de l'attractivité du territoire en s'appuyant sur le Grand Site de Marciac (voir fiche mesure spécifique) ;
- Structuration à l'échelle du territoire d'une organisation mutualisée basée sur l'implication forte des collectivités ;
- Mise en marché cohérente autour des cibles identifiées : vignes et vins / eau / cultures et traditions festives ;
- Requalification des équipements d'accueil ;
- Elaboration et mise en place d'un dispositif de communication et de promotion lisible et pérenne
- Inscription dans une démarche de développement durable.

➤ Contenu

Les préalables indispensables de structuration et d'organisation locales devront déboucher sur une mise en marché s'appuyant sur des outils de communication et de promotion uniformisés et donc plus lisibles.

En parallèle, un effort devra être consenti sur la qualification des établissements et des équipements d'accueil.

➤ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2015/2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

➤ **Qualification des établissements et des équipements touristiques**

Tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable, il sera nécessaire d'accompagner la qualification des structures d'accueil, notamment les hébergements et les établissements en lien avec les thématiques retenues

- **Contenu** : investissements liés à la création et à la modernisation des établissements et des équipements
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Régions, départements
- **Critères de sélection** : respect des chartes qualité, inscription dans une démarche de développement durable
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre d'établissements soutenus ;
Evolution des chiffres d'affaires des établissements.

➤ **PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES**

- Recrutement d'un chargé de mission tourisme
- Elaboration d'une communication harmonisée
- Elaboration et mise en marché de produits oenotouristiques
- Requalification de premiers établissements d'accueil labellisés oenotourisme

Fiche Mesure 2 : Accompagner le tissu économique local tout en soutenant l'innovation

Référence à l'axe stratégique de développement du territoire
Agir pour le développement économique et l'emploi

Articulation avec les programmes de développement territoriaux

SCOT, Agenda 21, LEADER

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

Le développement économique et son corolaire direct, l'emploi, constitue un enjeu majeur de dynamisme et d'attractivité du territoire.

Ils constituent donc la priorité pour cette prochaine période durant laquelle devront être poursuivis les efforts déjà consentis par les collectivités en faveur du tissu économique : tissu encore vivace de TPE artisanales et commerciales mais présentant déjà quelques fragilités, l'implantation d'industries de pointe ou liées à l'agro-alimentaire.

Par ailleurs, le maintien et le développement des emplois doivent passer par une diversification de l'économie locale. C'est dans ce sens qu'il a été privilégié d'investir de nouveaux secteurs d'activités. Le milieu rural peut constituer le creuset d'innovations et d'expérimentations génératrices d'emplois.

L'accompagnement du processus de diversification économique doit pouvoir laisser la place à des projets innovants générateurs d'emplois dans les domaines de l'agro-alimentaire, des énergies renouvelables, du télétravail par exemple, et pouvant s'inscrire dans l'économie sociale et solidaire.

➤ Objectifs stratégiques

- Assurer des conditions favorables au développement et au renouvellement des entreprises locales ;
- Poursuivre l'accueil en faveur des entreprises dans un souci de qualité
- Création de nouvelles activités et de nouveaux emplois ;
- Valorisation de l'économie sociale et solidaire ;
- Mise en place de nouvelles formes d'organisation et de nouveaux partenariats

➤ Contenu

Le développement économique constitue un des principaux piliers de sa stratégie de développement. Toutefois, si le Pays a pu au cours de la précédente période mener et soutenir de nombreuses réalisations (zones artisanales, GIE, circuits courts de commercialisation...), il n'a pas pu jouer pleinement son rôle de chef de file d'une stratégie collective de développement économique du Val d'Adour.

Eloigné des centres de formation supérieure et industriels, le Pays du Val d'Adour, pour favoriser le développement et la création de PME/PMI, cherchera à améliorer l'environnement dans les domaines de l'accueil et des services aux entreprises : poursuite des investissements dans **l'aménagement d'infrastructures d'accueil de qualité** (plus particulièrement en faveur des Zone d'Intérêt Régional), et **le développement de services en direction des entreprises**.

Il sera aussi nécessaire de s'attacher au maintien, voire au **développement du tissu artisanal et commercial de proximité, en favorisant les actions collectives à l'échelle territoriale**.

Enfin, l'innovation devra être encouragée afin de voir se développer de **nouvelles activités ou de nouveaux modes d'organisation** pouvant s'appuyer sur des **démarches d'économie solidaire**.

➤ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2015/2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

➤ Renforcer la qualité des infrastructures d'accueil en faveur des entreprises

En s'appuyant sur les prescriptions du SCOT, l'effort sera poursuivi en matière d'accueil d'entreprises, principalement sur la Zone d'Intérêt Régional de la Herray à Vic en Bigorre en veillant à assurer une qualité en matière d'aménagement. Ceci sera complété par le développement de l'immobilier d'entreprises.

- **Contenu** : Travaux d'aménagement des zones d'activités existantes (études préalables, hôtels d'entreprises, pépinières, bâtiments relais)
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Etat, Régions, Départements, communautés de communes
- **Critères de sélection** : qualité environnementale et durable des aménagements, performance énergétique, accessibilité
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre de projets soutenus
Nombre d'entreprises implantées
Nombre et typologie des emplois créés

➤ Accompagner le développement du tissu artisanal et commercial de proximité

Le territoire dispose encore d'un tissu vivace de petites entreprises artisanales, pourvoyeur d'emploi et assurant aussi la cohésion locale. Il est par conséquent primordial de pouvoir maintenir ce niveau de structuration, voire de les développer.

- **Contenu** : Etudes préalables, investissements matériels et immatériels en direction des entreprises artisanales et commerciales dans le cadre d'opérations collectives, soutien à la création d'activités commerciales et de services de proximité dans les communes isolées (type multiples ruraux)
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Etat, Régions, départements, collectivités locales, chambres consulaires
- **Critères de sélection** : dimension collective de l'opération, accent mis sur les investissements dédiés à l'accessibilité et à la performance énergétique
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre d'entreprises soutenues
Nombre d'emplois créés ou maintenus

➤ Soutenir le développement de nouvelles activités ou de nouveaux modes d'organisation, en s'appuyant notamment sur l'économie sociale et solidaire

Il s'agira de soutenir l'installation et le développement de nouvelles activités capables de générer de nouveaux emplois tout en s'adaptant à de nouveaux besoins d'organisation et de partenariat, le tout pouvant s'inscrire dans une logique d'économie sociale et solidaire.

- **Contenu** : études, investissements et équipements en faveur des tiers-lieux, aide au démarrage, investissement liés à la mise en place d'un PTCE
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Régions, départements
- **Critères de sélection** : implication des collectivités, niveau de partenariat avéré
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre de projets soutenus ;
Nombre d'emplois créés ou maintenus.

➤ PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES

- ZIR de Vic en Bigorre : travaux d'aménagement sur réserves foncières, hôtel d'entreprises industrielles
- Zone d'activités de Lembeye : tranche 2 d'aménagement, création d'un d'hôtel d'entreprises
- Eude préalable à la création de tiers lieux
- Opération de redynamisation commerciale du centre-bourg de Lembeye

Fiche Mesure 3 : Participer à la diversification de l'agriculture locale

Référence à l'axe stratégique de développement du territoire
Agir pour le développement économique et l'emploi

Articulation avec les programmes de développement territoriaux

SCOT, Agenda 21, LEADER

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

L'agriculture constitue un secteur économique de poids pour le territoire tant sur la production des matières premières que sur les unités de transformation ou par les activités qu'elle induit (ces secteurs représentent 17% des emplois).

Si l'agriculture constitue, on le voit, une réelle force économique générant un grand nombre d'emplois directs et indirects, elle doit aussi pouvoir répondre à la demande locale, aux enjeux émergents et aux nouvelles demandes de la société : agriculture raisonnée, agri-tourisme, oenotourisme, énergies renouvelables, tout en pérennisant l'agro-alimentaire.

Ces défis justifient qu'une attention particulière soit portée à la préservation de l'outil de travail (terres agricoles), à la préservation d'une agriculture diversifiée pour dynamiser les filières agro-alimentaires, à l'encouragement du développement de filières de consommation locale. Celles-ci, encore balbutiantes, méritent d'être accompagnées tant pour répondre aux demandes croissantes des particuliers que des collectivités qui souhaitent voir développer une restauration collective de proximité et de qualité.

➤ Objectifs stratégiques

- Développement de nouvelles cultures agricoles respectueuses de l'environnement et répondant aux attentes locales ;
- Installation de jeunes agriculteurs ;
- Organisation de circuits courts de commercialisation permettant de répondre aux besoins de la commande publique ;
- Création de filières locales de transformation des produits ;
- Valorisation du territoire par la qualité de ses produits.

➤ Contenu

En s'appuyant sur la demande croissante des collectivités, il s'agit d'accompagner la **structuration des filières de productions et de commercialisation de proximité** afin de voir augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective.

Cette mesure s'accompagnera d'un soutien aux collectivités qui souhaitent soutenir, du fait de disponibilités foncières, l'installation de jeunes agriculteurs capables de développer des productions respectueuses de l'environnement.

Si l'accent est mis sur les besoins des collectivités, il ne faudra pas omettre la demande des particuliers attachés à la qualité des produits.

Pourront aussi être accompagnée toutes **les initiatives visant à la transformation sur place de produits agricoles**.

➤ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2015/2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

➤ **Accompagner la structuration des filières de productions et de commercialisation de proximité**

Afin d'assurer une diversification de l'agriculture locale, il s'agit d'aider à l'organisation de nouvelles filières locales capables, en outre, d'assurer l'approvisionnement de la restauration collective.

Ceci pourrait ainsi permettre de voir l'installation de nouveaux agriculteurs.

- **Contenu** : études, dispositif de sensibilisation et de promotion
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Régions, Départements, communautés de communes, chambres consulaires, associations de producteurs, associations de développement agricole
- **Critères de sélection** : approche environnementale et durable, approche collective et partenariat avéré.
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
 - Part de la production locale commercialisée sur place
 - Nombre d'exploitations agricoles impliquées
 - Nombre de collectivités mobilisées
 - Niveau d'intégration des produits locaux dans la restauration collective
 - Nombre d'emplois créés

➤ **Soutenir la création d'unité de transformation de proximité valorisant les produits locaux**

Au de-là de la mise en marché, il s'agit aussi de soutenir de petites unités de transformation adaptées au contexte local et capables de valoriser des produits de proximité.

- **Contenu** : Etudes préalables, investissements matériels et équipements
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Régions, départements, collectivités locales, chambres consulaires
- **Critères de sélection** : dimension collective de l'opération, valorisation de produits de proximité
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
 - Nombre d'exploitations agricoles impliquées
 - Nombre d'emplois créés

➤ **PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES**

- Création d'une unité de fabrication de chips artisanales et locales (Maubourguet)
- Etude pour la structuration d'une filière locale d'approvisionnement de la restauration collective

Fiche Mesure 4 : Poursuivre la structuration des services à la population

Référence à l'axe stratégique de développement du territoire
Agir pour la qualité de vie

Articulation avec les programmes de développement territoriaux

SCOT, Agenda 21, LEADER

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

Durant ces six dernières années, grâce au programme LEADER, l'accent a été mis sur l'attractivité du territoire et le cadre de vie grâce à des actions nombreuses en faveur du **maintien et du développement des services essentiels à la population (petite enfance, santé et culture)**. Il est en effet nécessaire de maintenir des bourgs ruraux vivants avec leurs pôles commerciaux, artisanaux et de services adaptés aux besoins des habitants et des acteurs économiques.

L'état des lieux des équipements existants témoigne d'un **territoire relativement bien équipé** mais marqué par des **disparités territoriales importantes**. D'une manière générale, les équipements sont en majorité présents sur la partie axiale dans les vallées de l'Adour et de l'Arros. Les parties Ouest, Est et Nord sont quant à elles moins bien pourvues.

Sur le plan de l'**offre de santé**, et à l'instar de nombreuses zones rurales, le Pays du Val d'Adour est marqué par une offre de premier recours globalement faible et une démographie médicale préoccupante à court terme sur certaines zones. Si le programme LEADER précédent a permis de soutenir la création de maisons pluri-professionnelles de santé (MSP de Lembeye, MSP de Marciac) lesquelles offrent un cadre d'exercice attractif pour les candidats à l'installation, il n'en demeure pas moins que la question de l'offre médicale reste un défi pour l'avenir afin que l'accès aux soins soit possible pour tous.

➤ Objectifs stratégiques

- Rééquilibrage de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse ;
 - Installation de nouveaux professionnels de santé ;
- Mise en place de nouvelles formes d'organisation.

➤ Contenu

Le développement de services de qualité sur le territoire à court, moyen et long terme doit permettre d'anticiper les évolutions démographiques et par conséquent de répondre aux besoins actuels et futurs des populations (jeunes, parents, actifs et personnes âgées).

Il s'agira donc de soutenir la création de structures d'accueil en faveur de la petite enfance et de la jeunesse afin de garantir une couverture équilibrée du territoire et combler ainsi les carences encore constatées sur certains secteurs. Dans le domaine de la santé, il s'agira d'anticiper et de remédier à la désertification médicale avérée grâce au soutien à de nouvelles organisations.

➤ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2015/2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

➤ Soutenir la création d'équipements sportifs et en direction de la jeunesse

Au regard de l'avancée des schémas (schéma des services, schéma petite enfance), il s'agira d'accompagner la création et/ou la requalification de structures de services pour atteindre définitivement les objectifs fixés, ceci dans les domaines suivants : petite enfance/jeunesse et équipements sportifs (en ciblant davantage les équipements dédiés à l'apprentissage de la natation)

- **Contenu** : études préalables, investissements et équipements
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Etat, Régions, Départements, communautés de communes, CAF, ARS,
- **Critères de sélection** : performance énergétique des bâtiments, accessibilité, dimension intercommunale voire inter-communautaire avérée
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre d'équipement créés

➤ Mobiliser les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du Contrat Local de Santé du Val d'Adour

Signé fin 2013 entre le territoire et les ARS Midi Pyrénées et Aquitaine, le Contrat Local de Santé doit permettre de réunir les conditions favorables au développement de l'offre de soins de premier recours, à l'installation de nouveaux professionnels et à la prévention de certaines pathologie chroniques.

Il assure ainsi un cadre partenarial entre partenaire institutionnels, professionnels de santé et collectivités.

A travers un dispositif d'accompagnement des collectivités et des professionnels existants, il s'agit d'assurer les conditions favorables en matière d'attractivité de nouveaux professionnels de santé : valorisation du Pôle de Santé du Val d'Adour, équipements favorisant la mutualisation des pratiques.

- **Contenu** : études préalables, investissements en faveur de maisons de santé pluri-professionnelles
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Régions, Départements, ARS, collectivités locales, professionnels de santé
- **Critères de sélection** : dimension partenariale, implication des collectivités et des professionnels de santé
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre de professionnels mobilisés
Nombre de professionnels installés
Nombre de structures créées

➤ PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES

- Extension de la crèche de Vic en Bigorre
- Création de la Maison de Santé à Vic en Bigorre
- Etude de faisabilité pour la création d'un pôle enfance jeunesse à Rabastens de Bigorre
- Mise en accessibilité et performance énergétique de la piscine intercommunale de Vic Bigorre
- Extension et rénovation de la salle de sports de Lembeye
- Poursuite de l'animation en faveur du Contrat Local de Santé

Fiche Mesure 5 : Accompagner la performance et l'efficacité énergétique

Référence à l'axe stratégique de développement du territoire
Agir pour la qualité de vie

Articulation avec les programmes de développement territoriaux

SCOT, Agenda 21, LEADER

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

Le Pays du Val d'Adour ayant obtenu en 2008 le label Agenda 21, il a souhaité asseoir sa politique de développement durable en s'inscrivant dans un Plan Climat Energie Territorial. Au de-là de l'accompagnement apporté aux modes de consommation responsable, il a surtout œuvré en faveur de la sensibilisation en matière d'économie des ressources et des énergies.

Lauréat de l'appel à projet national « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », il devrait pouvoir poursuivre les actions engagées jusqu'ici.

➤ Objectifs stratégiques

- Amélioration du dispositif de sensibilisation et d'information ;
- Elargissement des publics concernés notamment le secteur économique ;
- Amélioration de la qualité des constructions
- Gain en autonomie énergétique

➤ Contenu

Il s'agit de déployer de façon plus large une sensibilisation et un accompagnement des collectivités, des particuliers et des acteurs économiques dans le domaine des économies d'énergie et de la construction raisonnée mais aussi de favoriser la production d'énergies renouvelables localement tout en insistant sur la performance énergétique des bâtiments (publics ou privés)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2015/2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

➤ Favoriser la sensibilisation et l'accompagnement technique des acteurs locaux

Il s'agit de poursuivre le dispositif de sensibilisation des acteurs locaux (collectivités, tissu économique, grand public) initié dans le cadre du Plan Energie Climat Territorial

- **Contenu** : Etudes, prestations externes pour diagnostic de performance énergétique, plate-forme d'information du grand public, actions de sensibilisation des jeunes publics, outils de promotion et de communication
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : DREAL, Régions, Départements, communautés de communes, ADEME
- **Critères de sélection** : Diversité des acteurs sensibilisés, partenariat public / privé, création et/ou maintien d'emplois
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre d'acteurs locaux sensibilisés
Nombre d'animation ou de supports d'information développés

➤ **Soutenir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments**

La réduction de la dépendance énergétique passe par une réduction des consommations qui touchent en priorité, en Val d'Adour, le secteur de l'habitat (entendu au sens large : logement et bâtiments tertiaires). Il est par conséquent nécessaire d'accompagner l'amélioration de la performance tant dans le domaine public que privé

- **Contenu** : travaux d'amélioration sur les logements privés et sur bâtiments publics
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Régions, Départements, ADEME
- **Critères de sélection** : 30% d'économie d'énergie minimum, niveau C minimum, usage des matériaux sains de préférence
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre de bâtiments publics réhabilités
Nombre de logements rénovés
Empreinte énergétique

➤ **Soutenir le développement des énergies renouvelables**

En s'appuyant sur le Plan Stratégique des Energies Renouvelables élaboré par le Pays du Val d'Adour, il s'agira de soutenir les initiatives de productions permettant de valoriser les ressources locales.

- **Contenu** : études préalables, investissements
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Régions, Départements, ADEME
- **Critères de sélection** : valorisation des ressources locales
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre d'unités développées
Volume de MW/h générés
Niveau de dépendance énergétique du territoire

➤ **PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES**

- Opération collective de diagnostics énergétiques en faveur des collectivités (bâtiments publics)
- Mise en place d'une plate-forme d'information grand public
- Travaux d'amélioration de la performance énergétique : mairie de Riscle, piscine de Vic en Bigorre, écoles/centres de loisirs de Lascazères et Labatut Rivière, pôles enfance de Riscle et Aignan, pôle des services de Lembeye, gîte communal de caractère à Lascazères
- Etude structuration d'une filière locale bois énergie à l'échelle du territoire

Fiche Mesure 6 : Accompagner la préservation de la ressource en eau ainsi que la valorisation des zones naturelles liées à l'eau

Référence à l'axe stratégique de développement du territoire
Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local

Articulation avec les programmes de développement territoriaux

SCOT, Agenda 21, LEADER

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

Depuis la création du Pays du Val d'Adour, l'eau est au cœur des politiques de développement, en tant que ressource naturelle menacée, patrimoine de qualité à préserver et élément fondateur du territoire.

Si le Pays a eu un effet levier et fédérateur en matière de mobilisation des collectivités autour de la qualité de l'eau grâce au premier Plan d'Action Territorial Adour, des efforts sont encore à fournir afin de restaurer la qualité des eaux.

De même, en matière de gestion intégrée de l'espace rivière ou de premiers aménagements majeurs comme le Sentier de l'Adour, la préservation de la biodiversité reste un élément déterminant pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

Il s'agira de réunir les conditions favorables pour prolonger les premières initiatives mises en place pour une gestion durable des espaces remarquables et de leur découverte, ceci en lien avec la stratégie de développement touristique.

➤ Objectifs stratégiques

- Modification des pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires et d'économie d'eau ;
- Mise en place de plans de désherbage à l'échelle intercommunale ;
- Extension des zones naturelles protégées ;
- Restauration et entretien des habitats naturels remarquables ;
- Restauration de l'espace de mobilité de l'Adour et de ses affluents ;
- Elargissement des dispositifs de découverte et de sensibilisation dédiés à la biodiversité en lien avec l'activité touristique.

➤ Contenu

D'une part, il s'agira d'accompagner l'extension des zones naturelles protégées à travers des aménagements dédiés à la restauration des habitats, à l'entretien ou à la restauration des milieux naturels, plus particulièrement ceux de l'Adour. Ces aménagements pourront aussi comprendre le développement de structures d'accueil autour de la Maison de l'Eau, participant ainsi aux dispositifs d'animation et de sensibilisation autour de la biodiversité locale (animations pédagogiques en direction des jeunes publics, actions de sensibilisation ou de conseils en faveur des riverains et des usagers).

D'autre part, un programme d'actions spécifique sera lancé en direction des divers usagers de l'eau (collectivités et autres acteurs privés locaux) visant l'amélioration de la qualité des eaux de la nappe alluviale de l'Adour. Cette mesure s'adresse d'une part aux représentants des collectivités locales (élus et agents de développement) et d'autre part aux acteurs privés. Elle consistera à soutenir des sessions de sensibilisation visant l'amélioration des connaissances et des compétences techniques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires pour parvenir à l'élaboration de plans de désherbage, à l'acquisition de matériels alternatifs en matière de gestion des espaces publics et à une réduction des volumes utilisés jusqu'à présent.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2015/2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

➤ **Préserver et valoriser les zones naturelles liées à l'eau**

En s'appuyant sur les espaces Natura 2000 de l'Adour, et plus particulièrement autour de la Maison de l'Eau du Val d'Adour et du Sentier de l'Adour, il s'agira de réunir les conditions favorables à la préservation de cette biodiversité tout en développant un dispositif de sensibilisation, de découverte et d'accueil du public.

- **Contenu** : Investissements et équipements, études, animations, outils de promotion et de communication ;
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Régions, Départements, Agence de l'Eau
- **Critères de sélection** : zones naturelles à enjeux, plan de gestion incluant une modification des pratiques agricoles, diversité des activités et des publics visés, partenariat public/ privé
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Capacité d'accueil développée ;
Nombre et typologie des publics accueillis et sensibilisés ;
Nombre d'hectares structurés en espaces protégés ;
Nombre d'espèces dénombrées.

➤ **Accompagner l'évolution des pratiques afin de préserver la ressource en eau**

Il s'agit de poursuivre le dispositif lié au Pan d'Action Territorial visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités ou les particuliers

- **Contenu** : diagnostics des pratiques, sessions de sensibilisation, animations pédagogiques, outils de communication, équipements
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Agence de l'Eau, collectivités, associations locales
- **Critères de sélection** : Engagement de la collectivité à modifier ses pratiques, pratiques alternatives envisagées, création et/ou maintien d'emplois
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre de sessions de sensibilisation soutenues ;
Nombre de participants ;
Nombre de collectivités ayant modifié leurs pratiques ;
Nombre de supports de communication diffusés.

➤ **PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES**

- Investissements sur la Maison de l'Eau sur nouveaux espaces dédiés à l'accueil du public
- Programmes d'animations et de découverte des espaces naturels
- Poursuite des opérations menées dans le cadre du Plan d'Actions Territorial Adour

Fiche Mesure 7 : Valoriser les sites patrimoniaux historiques emblématiques du territoire

Référence à l'axe stratégique de développement du territoire
Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local

Articulation avec les programmes de développement territoriaux

SCOT, Agenda 21, LEADER

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

Le Pays du Val d'Adour recèle certains sites patrimoniaux emblématiques, marqueurs historiques et paysagers. Afin d'accompagner la structuration de l'économie touristique, il s'agit d'accroître l'attractivité de ses lieux en diversifiant et en qualifiant leur offre d'animations.

➤ Objectifs stratégiques

- Amélioration des conditions d'accueil et de la qualité des prestations offertes ;
- Qualification de l'offre ;
- Amélioration de la lisibilité en matière de communication et de promotion;
- Amélioration des partenariats notamment avec les acteurs culturels locaux

➤ Contenu

Il s'agira d'accompagner la qualification et la diversification des offres sur les sites patrimoniaux emblématiques du Pays du Val d'Adour (plus particulièrement la tour de Termes d'Armagnac, l'abbaye de St Sever de Rustan et le Château de Montaner). Ceci passera par des aménagements permettant une meilleure valorisation et exploitation des lieux sur le plan culturel et touristique. Il sera aussi recherché une diversification des offres d'animation en s'appuyant sur le réseau des acteurs culturels locaux ou le pôle culturel de Marciac par exemple.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2015/2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

➤ Soutenir la qualification des sites patrimoniaux emblématiques

- **Contenu** : études, investissements, aménagements et équipements, programme d'animations,
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Régions, Départements, collectivités locales, associations locales
- **Critères de sélection** : engagement des collectivités autour du projet, partenariat public/privé, qualité des aménagements prévus, professionnalisme des programmations
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Volume d'investissement par site ;
Augmentation de la fréquentation ;
Niveau de partenariat ;
Nombre d'animations professionnelles développées.

➤ PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES

- Requalification de la muséographie de la Tour de Termes d'Armagnac
- Travaux de réhabilitation de l'abbaye de Saint Sever de Rustan

Fiche Mesure 8 : Assurer un dispositif d'ingénierie locale

Référence à l'axe stratégique de développement du territoire
S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences

Articulation avec les programmes de développement territoriaux

SCOT, Agenda 21, LEADER

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

La mise en œuvre des politiques contractuelles nécessite de disposer d'un accompagnement technique local indispensable à l'émergence des projets, à la mise en réseau des acteurs privés et publics et à l'ingénierie financière.

➤ Objectifs stratégiques

- Appropriation collective de la stratégie et du plan de développement ;
- Emergence de nouveaux projets ;
- Evaluation partagée pour un pilotage du projet ;
- Amélioration des méthodes de conduite de projet.

➤ Contenu

Il s'agira d'assurer l'animation du contrat en lien avec les instances de suivi et de pilotage et l'accompagnement des porteurs de projets.

Une communication sera aussi mise en place portant sur le contrat et la stratégie locale auprès de tous les porteurs de projets potentiels, privés et publics.

Un dispositif de gestion financière et réglementaire du contrat sera établie en lien avec les partenaires institutionnels, tout comme un dispositif d'évaluation.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2015/2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

➤ **Soutenir un dispositif d'animation, de gestion, de suivi et d'évaluation**

- **Contenu** : moyens humains, frais de mission, prestations externes, outils de communication
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Régions, Départements
- **Critères de sélection** : moyens dédiés, communication et information
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
 - Nombre de projets privés et publics déposés puis soutenus ;
 - Nombre de participants aux comités de programmation ;
 - Répartition territoriale des projets soutenus

➤ **PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES**

- Recrutement d'un chargé de mission tourisme
- Reprise du dispositif d'ingénierie dédié au Plan Climat Territorial

Fiche Mesure 9 : Accompagner le développement du Grand Site de Marciac

Référence à l'axe stratégique de développement du territoire
Assurer le rayonnement culturel du territoire
Agir pour le développement économique et l'emploi

Articulation avec les programmes de développement territoriaux

SCOT, Agenda 21, LEADER

PRESENTATION DE LA MESURE

➤ Contexte général

Le festival Jazz in Marciac structure l'activité touristique du Pays. L'image de destination touristique du territoire est d'ailleurs portée essentiellement par Jazz In Marciac (31% étude Novamétrie 2006).

Une manifestation emblématique

Tous les ans depuis 1978, les passionnés de musique se rassemblent à Marciac afin de profiter de concerts inédits pendant les deux premières semaines d'août.

Organisé par l'association Jazz In Marciac, cet événement internationalement renommé, repose sur une organisation associative solide et des centaines de bénévoles.

Le succès croissant a permis l'organisation de concerts hors saison de qualité, de sessions de formation tout au long de l'année (stages, masterclasses), la mise en œuvre d'une exposition permanente « les Territoires du Jazz », le maintien collège de Marciac, premier établissement de France proposant une formation dans le domaine du Jazz, et le développement de partenariats (avec des artistes comme Wynton Marsalis ou des événements internationaux tel le festival « Jazz Aspen » dans le Colorado)...

Grâce à son festival de Jazz, **Marciac reçoit 220 000 visiteurs en deux semaines et accueille 750 bénévoles.**

Le chiffre d'affaire total généré par le festival est estimé par la CCI du Gers à 7 millions d'euros (hors billetterie) dont 5,6 millions de chiffre d'affaires touristiques (hors consommation des festivaliers gersois).

C'est grâce à ce niveau de fréquentation que Marciac a reçu le label « Grands Sites Midi Pyrénées » et a pu bénéficier d'une première contractualisation en 2009.

➤ Objectifs stratégiques

- Conforter et développer la dimension internationale du pôle culturel de Marciac, à la fois dans les domaines de la diffusion, de la formation et de la création ;
 - Favoriser la fréquentation du site de Marciac tout au long de l'année et conforter l'économie culturelle et touristique de ce territoire ;
 - Irriguer le territoire du Val d'Adour à partir du site de Marciac ;
 - Développer la médiation des patrimoines de l'ensemble du Pays du Val d'Adour,
-
- Connaissance, valorisation et interprétation du patrimoine ;
 - Valorisation et diversification de l'offre touristique ;
 - Fédérer, sensibiliser et animer l'ensemble des prestataires locaux à l'échelle territoriale

➤ Contenu

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2015/2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

➤ Valorisation du cœur emblématique du site

Il s'agira d'accompagner la valorisation des espaces publics urbains et paysagers

- **Contenu** : embellissement, traitement des accès, de la circulation automobile et piétonnière, des parkings, de la signalétique interne, réhabilitation des façades des bâtiments, des monuments historiques et du patrimoine
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Etat, Régions, Départements, communauté de communes
- **Critères de sélection** : approche développement durable, valorisation des techniques traditionnelles architecturales
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Amélioration des accès et de la circulation
Finalisation de la signalétique
Nombre d'édifices réhabilités

➤ Conforter la dimension internationale du pôle culturel de Marciac

Suite aux investissements consentis au cours des dernières années, il s'agira d'accompagner la création d'outil de valorisation et d'animation

- **Contenu** : aménagement et rénovation des bâtiments destinés à l'accueil et à l'hébergement de musiciens, artistes, artisans d'art, réhabilitation et la dynamisation des Territoires du Jazz, projet d'interprétation du site
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Etat, Régions, Départements, communauté de communes
- **Critères de sélection** : intégration architecturale des équipements, accessibilité, efficacité énergétique
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
Nombre de nouveaux équipements d'accueil et de médiation
Projet d'interprétation

➤ Conforter la mission de l'office de tourisme en matière d'accueil qualité et prolonger la dynamique à l'échelle du Pays du Val d'Adour

De part sa taille, l'office de tourisme constitue une structure de référence pour le territoire. Au terme du premier contrat, il doit poursuivre sa démarche qualité tout en s'inscrivant dans la démarche collective prévue par le Pays du Val d'Adour, à savoir la création d'un office de tourisme de pays.

- **Contenu** : finalisation du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information, mise en réseau des prestataires, élaboration de produits touristiques dédiés au patrimoine et à la culture,
- **Calendrier** : 2015 à 2017
- **Partenariat** : Région, Département, CDTL, communauté de communes, autres OT du Pays du Val d'Adour
- **Critères de sélection** : partenariat, interactivité
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** :
SADI mis en place
Elargissement du SADI au reste du territoire
Produits créés

➤ PREMIERS PROJETS PRE-IDENTIFIES

- Requalification de la Place du Chevalier d'Antras
- Etude stratégique pour un dispositif interprétatif du Grand Site